

Décision n° 195 /2025
ABE**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE***Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de maintenance des logiciels OMEGA avec la société SAS JVS MAIRISTEM, pour le Budget Eau à compter du 01 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. Le montant de ce contrat est de 645.43€ HT annuel.
- un contrat de maintenance des logiciels OMEGA avec la société SAS JVS MAIRISTEM, pour le Budget Assainissement à compter du 01 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. Le montant de ce contrat est de 645.43€ HT annuel.

Fait à Jonzac,
Le **02 AVR. 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex